

**Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et
l'environnement**

Conseil d'administration
Séance du 29 juin 2021

Délibération n°1.1

Le 29 juin 2021, le Conseil d'administration de l'institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 17

Membres représentés (procuration) : 12

Quorum : 16

Point 1 – Approbation du procès-verbal

Délibération 1.1 - Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2021

ADOPTÉ : à 27 voix pour
 à 0 voix contre
 à 2 voix abstention

Délibération n°1.1

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2021

Le Conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 juin 2021, approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2021.

Fait à Paris, le 29 juin 2021

Le Président du Conseil d'administration
Dominique Chargé

Signature D.Chargé

Compte-rendu du Conseil d'administration

Séance du 15 mars 2021

23 membres présents, 6 représentés

Dominique Chargé ouvre la séance.

Il signale la présence de François Roche-Bruyn, le directeur général d'AgroSup Dijon.

Anne-Lucie Wack étant excusée (indisponible pour raison majeure), les présentations ont été réparties entre les autres intervenants. Toutes les questions qui s'adressent à la direction générale seront notées et obtiendront une réponse soit dans un prochain conseil, soit de façon dématérialisée.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2021

Christine Heuzé demande des amendements car certaines de ses interventions n'ont pas été reprises :

- Au point 3.11, elle avait demandé à ce que les administrateurs soient informés des dons et legs ;
- Au point 3.12, elle avait posé une question sur l'adhésion de l'Institut Agro au dispositif des prestations sociales pour les contractuels.

Corinne BITAUD demande de joindre la liste des présences aux prochains procès-verbaux.

Délibération : Le procès-verbal est approuvé à 26 voix pour (avec les modifications demandées) et 1 contre

2. Point d'étape sur la construction de l'Institut Agro

Information : Note de synthèse présentant les principales avancées et faits marquants

Processus de recueil des candidatures aux postes de direction des deux écoles internes de l'Institut Agro

Armelle Carnet-Lebeurier informe que 8 candidatures ont été reçues (4 pour Montpellier SupAgro et 4 pour AgroCampus Ouest). La date de clôture de l'appel à candidatures a été repoussée au 18 mars pour des raisons de régularisation administrative. Il pourrait donc y avoir des candidatures complémentaires.

Les principales dates du calendrier d'instruction de ces candidatures sont les suivantes :

- Le 19 mars, information des communautés de l'ensemble des candidatures reçues ;
- Organisation d'assemblées générales pour que les personnels et les étudiants puissent échanger avec les candidats afin que les élus émettent un avis qui soit le reflet des communautés ;
- Les 9 et 13 avril, avis des conseils d'écoles internes.

L'objectif étant une nomination fin avril-début mai.

Mise à jour du calendrier institutionnel

Carole Sinfort présente le nouveau calendrier qui a été révisé en ajoutant des réunions complémentaires du CA et des autres instances. Le document fait aussi apparaître les CODIR de l'Institut en configuration G2 (AgroCampus Ouest et Montpellier SupAgro) ou G3 (avec AgroSup Dijon), les COPIL et les « Rendez-vous de l'Institut Agro ». Ces nombreuses instances témoignent d'une réelle volonté de maintenir un dialogue social et de tenir au courant les élus et les personnes qualifiées de l'avancement du projet. Il faut noter en particulier le CA exceptionnel prévu le 28 mai avec un ordre du jour qui sera essentiellement centré sur les réflexions stratégiques.

Processus d'intégration d'AgroSup Dijon dans l'Institut Agro

François Roche-Bruyn rappelle que le conseil d'administration d'AgroSup Dijon a approuvé en mars 2019 l'intégration de l'établissement. Dans cette logique, AgroSup Dijon participe depuis 2019 aux différents chantiers stratégiques qui sont menés. Par la suite, il a été convenu par un arbitrage interministériel (MESRI et Ministère de l'agriculture) qu'il fallait décaler cette entrée d'un an, mettant en avant l'intérêt de l'entrée d'AgroSup Dijon en termes d'agroécologie et d'appui à l'enseignement agricole technique. La crise sanitaire a conduit à décaler encore d'un an cette entrée, d'où la convention d'association évoquée au point trois. En vue de l'intégration, un travail a notamment été effectué sur les modifications à apporter au décret statutaire et au règlement intérieur ; un projet a été envoyé à la tutelle pour instruire les révisions à apporter.

Construction de l'Institut Agro

Armelle Carnet-Lebeurier indique que les chantiers lancés concernent évidemment aussi la construction collective du projet stratégique. Un conseil d'administration dédié est prévu le 28 mai en format exceptionnel pour pouvoir travailler sur les aspects stratégiques et les questions de politique de site.

Le comité de pilotage de l'Institut Agro (COPIL), collectif issu des comités de direction des trois écoles, reprend son activité avec une configuration élargie aux élus des personnels et étudiants. Le prochain COPIL est normalement prévu le 22 mars.

Une plateforme « Projet Institut Agro » a été mise en place pour l'information globale de toutes les communautés, à la fois internes et externes, avec une ouverture aux associations d' alumni et aux administrateurs des différents conseils de l'établissement.

Les webinaires intitulés « Rendez-vous de l'Institut Agro » seront un espace d'échange ouvert à l'ensemble des communautés permettant un point d'étape et de poser des questions à la direction de l'Institut Agro et des écoles internes. Le prochain rendez-vous est prévu le 15 avril. L'ensemble des chantiers, des personnes ressources et groupes de travail identifiés à ce jour sont en annexe II de la note de synthèse jointe, en sachant que de nouveaux axes sont régulièrement identifiés au fur et à mesure. La liste des chantiers est en cours de stabilisation afin de pouvoir les lancer et en rendre compte lors des COPIL et des « Rendez-vous de l'Institut Agro ».

Les chantiers en cours sur les fonctions supports

Guy Gardarein présente les 3 pôles.

Pour les ressources humaines, le pilote est Anne Barbier-Mairot. Les principaux axes sont :

- L'harmonisation et la convergence des pratiques pour aller vers un niveau de service de qualité et surtout accessible à tous, quel que soit le statut ou le lieu d'affectation ;
- Le pilotage et la mise en œuvre des réformes réglementaires d'actualité ;
- Et enfin, le développement d'outils en commun.

Ces nombreux chantiers sont principalement suivis par le comité technique, avec la volonté de dialogue social qui a déjà été soulignée précédemment, et un rythme assez soutenu puisque la Directrice Générale a décidé d'avoir un comité technique par mois.

Concernant le pôle finances et achats, le recrutement du responsable au niveau institut est en cours. Les chantiers identifiés sont la poursuite de la dématérialisation de la chaîne de la dépense (notamment les frais de déplacement), la maîtrise des délais de paiement, et l'harmonisation ainsi que la fluidification et la sécurisation de nos pratiques tant comptables que budgétaires.

Le troisième domaine ayant bien avancé est l'informatique, sous le pilotage de David Séverin qui est le responsable de la DSI à AgroSup Dijon. L'objectif consiste à créer un système d'information intégré au niveau de l'établissement. Cela passe par la création d'outils de suivi et de pilotage communs pour éclairer la gouvernance : annuaire partagé, adresse institut-agro.fr, mise en comptabilité des systèmes Cocktail, poursuite de la refonte du système de gestion de la scolarité Pégase.

Les politiques de site

Les avancées sont présentées par les directeurs d'écoles internes.

AgroCampus Ouest est concerné par deux démarches :

- À Rennes, une politique de site est en cours de structuration autour de la dynamique portée par l'université de Rennes I pour pouvoir répondre aux appels à projets « ExcellencES » du PIA4.

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

Des échanges ont eu lieu avec les présidents des deux universités et les directeurs de l'EHESP sur un certain nombre de projets sur lesquels reviendra le comité de direction d'école.

- Sur le site d'Angers, une communauté d'universités et d'établissements expérimentale, Angers Le Mans, a été créée au 31 décembre 2020. Des discussions avec le président de l'université d'Angers ont récemment porté sur la contribution que l'Institut Agro pouvait apporter au sein de cette COMUE. Un graduate programme sur le végétal proposé dans le cadre d'un projet d'EUR (non retenu) serait peut-être relancé dans le cadre d'une réponse à l'AAP « ExcellencES » du PIA4. Une dynamique est donc également en train de se construire.

Pour le site de Montpellier, le rapport d'évaluation de l'I-SITE MUSE doit être remis en juillet 2021. D'ici là, la convention avec l'université de Montpellier sera finalisée. Elle a été retravaillée pour être soumise à l'avis du CA du 28 mai 2021. Une consultation très large de la communauté est prévue sur le document. En plus de cette convention stratégique, la participation aux nouvelles structures d'animation, que ce soit le pôle recherche AEB (agronomie environnement et biodiversité), ou les collèges de formation, a commencé.

AgroSup Dijon est pour sa part membre fondateur de l'université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) qui est une COMUE regroupant les 7 établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région. Dans ses statuts, les membres ont fait le choix de lui transférer des compétences ou de lui en confier la coordination. Outre le contrat de site, l'UBFC porte ainsi également des projets structurants (exemple : investissements d'avenir, ANR). En matière de formation, les établissements lui ont transféré le doctorat et l'HDR. Néanmoins, AgroSup Dijon bénéficie de certaines dérogations nécessaires, notamment au regard du statut des enseignants chercheurs du ministère de l'Agriculture.

AgroSup Dijon est également membre du consortium de l'initiative d'excellence I-SITE BFC et a un rendez-vous virtuel de fin de période probatoire avec le jury international au printemps 2021 (les 6 et 7 avril). L'audition est prévue dans la deuxième semaine de juin, en même temps que celle qui est prévue pour l'université de Grenoble.

L'UBFC a été parcouru par une crise de gouvernance qui a été paroxystique en 2018, mais une gouvernance nouvelle se fait désormais de manière très constructive. Pour pouvoir faire face aux engagements pris sur la trajectoire de l'université-cible, des révisions de statuts vont permettre à un certain nombre d'établissements membres, dont AgroSup Dijon de continuer à bénéficier d'exceptions sur les compétences transférées.

Autres avancées

- *Prévention et la lutte contre les comportements sexistes et les violences sexistes ou sexuelles*

Ce sujet est déjà géré par les écoles depuis au moins 2015 avec un plan d'action pluriannuel d'égalité professionnelle. Il va être consolidé au niveau de l'Institut et les points d'étapes seront présentés au fur et à mesure. Au 1er janvier 2021, l'Institut a adhéré au marché ministériel relatif à la mise en place d'une cellule dédiée pour recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes ou témoins de tels actes.

- *Gestion de la crise sanitaire*

Suite à la circulaire parue le 15 février 2021, de nouvelles dispositions ont été appliquées : notamment la reprise des enseignements dans la limite de 20 % des capacités d'accueil, la possibilité de refaire à l'étranger des stages longs et des déplacements dans le cadre de motifs impérieux, la mise en place d'accompagnement psychologique pour les étudiants.

Tous ces éléments ont été présentés en CHSCT des deux écoles au mois de février.

- *Evaluation HCERES et CTI*

Montpellier SupAgro relève de la vague A, AgroCampus Ouest de la vague B et AgroSup Dijon de la vague C. Les rapports définitifs sont en cours de publication pour Montpellier SupAgro (rapport de l'HCERES reçu le 5 février). AgroCampus Ouest a aussi reçu les avis de la CTI et le renouvellement de ses accréditations. AgroSup Dijon aura ses audits ce printemps, et recevra ses accréditations pour la rentrée 2022. L'audit HCERES est décalé d'un an pour la vague C.

Prises de parole :

Anne Laperche explique que pour le processus de nomination à AgroCampus Ouest, les élus ont déjà eu un temps d'échange avec les quatre candidats proposés et qu'ils ont mis en place une liste de critères sur ce qui était potentiellement attendu d'un futur directeur ou directrice d'école interne.

Jérôme Coppalle salue le travail présenté. Il note l'oubli du rappel sur la contribution de l'Institut Agro à la transition écologique et la nécessité de concilier à la fois agroécologie et la productivité. L'Institut Agro est très attendu sur ce sujet. La structuration n'est pas simplement administrative, mais a un sens, une trajectoire scientifique et d'enseignement. Il est important de ne pas le perdre de vue.

Leila TEMRI interroge si c'est une structure fédérative qui a été acceptée par les jurys internationaux sur l'I-SITE de Dijon.

François Roche-Bruyn confirme. Le porteur du projet I-SITE n'est pas une université mais une COMUE au sens juridique du terme (même si elle va évoluer dans ses statuts), sur un modèle confédéral avec des établissements indépendants qui conservent leur personnalité morale et juridique ainsi que leurs prérogatives sur un certain nombre de sujets. 7 établissements d'enseignement supérieur sont ainsi regroupés : 2 universités et 5 écoles dont une école privée (l'école de commerce de Dijon, les autres étant des écoles d'ingénieurs).

Sylvie Avallone pense qu'il est important aussi pour la convention MUSE de prévoir des discussions internes à l'échelle des communautés, (en plus de l'invitation faite par Philippe Augé et François Pierrot aux élus), afin d'éviter que le CA du 28 mai ne soit bousculé par des débats qui pourraient avoir lieu en amont. Elle suggère l'organisation d'une AG spécifique parce que des personnels non élus et non représentés dans les conseils, auraient aussi besoin de s'exprimer et d'être entendus.

La direction répond que l'idée est notée, et rappelle toutefois que 13 conseils, commissions et CT ont déjà prévu de traiter cette convention avant le CA, avec une discussion très large considérant son historique.

3. Stratégie

3.1 Convention d'association avec AgroSup Dijon pour 2021

François Roche-Bruyn présente la convention : elle vise à préfigurer l'intégration d'AgroSup Dijon dans le nouvel établissement qui est reportée au 1er janvier 2022. Il s'agit de préciser les sujets de collaborations et les modalités de participation à la gouvernance. L'objectif est de conduire des projets communs au sein des trois écoles internes.

La convention comporte un préambule rappelant l'historique du projet de regroupement et la volonté commune de répondre à certains enjeux (transitions environnementales, alimentaires, numériques, etc.). L'article 2 liste les thématiques qui entreront dans le champ d'application des collaborations (périmètre scientifique, lien enseignement supérieur - enseignement technique et appui à l'enseignement agricole, partenariats, international, communication, fonctions support, gouvernance et de pilotage, projet stratégique et contrat de performance). L'article 3 décline les participations aux instances sans être exhaustif, en ouvrant la possibilité de participations croisées aux autres instances. Cette convention a été présentée en comité technique et a été adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration d'AgroSup Dijon.

Jana Kandler alerte sur la construction du système d'information et les doutes de collègues informaticiens quant à la soutenabilité de l'intégration opérationnelle de toutes les données au 1^{er} janvier 2022. Le risque étant que les données ne seraient peut-être pas tout à fait garanties. Beaucoup de retard a été pris et des doutes existent sur la faisabilité au niveau technique.

François Roche-Bruyn répond que ce point de vigilance est bien pris en compte, et que David Severin a reçu la mission de faire ces travaux de convergence.

Guy Gardarein ajoute qu'un chargé de mission à AgroSup Dijon a aussi été missionné pour assurer la réussite de l'intégration, les groupes de travail sont bien conscients des difficultés et font tout leur possible.

Délibération : La convention d'association avec AgroSup Dijon est approuvée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention.

4. Gouvernance

4.1 Comptes financiers 2020 et affectation du résultat

4.1.1 Fondation AGROCAMPUS OUEST : compte financier, rapport du commissaire aux comptes et affectation du résultat

Christophe Roullé présente les comptes :

- Le budget 2020 de cette fondation présente un solde déficitaire de -12 000 €, mais est en amélioration de 37 % par rapport au prévisionnel qui était de -32 822 €. Les dépenses budgétaires de la fondation relèvent uniquement de la section de fonctionnement et s'élèvent à 77 000 €. Elles sont réalisées à hauteur de 63 %. Les recettes budgétaires s'élèvent à 65 000 € et sont réalisées à hauteur de 72 % ; d'où un solde budgétaire négatif de -12 000 €.
- Le compte de résultat 2020 se caractérise par une augmentation quasi similaire des charges et des produits entre 2019 et 2020. Le total des produits de l'exercice 2020 s'élève à 64 000 € contre 23 000 € en 2019, soit une augmentation de 41 000 €. Le total des charges de l'exercice 2020 est de 77 000 € contre 35 000 € en 2019, soit une augmentation de 42 000 €. Le montant des charges et des produits de fonctionnement conduit donc à un résultat patrimonial négatif de 13 000 €.
- La fondation d'AgroCampus Ouest connaît une insuffisance d'autofinancement puisque la capacité d'autofinancement 2020 est négative à hauteur de 13 000 €, en accord avec le résultat négatif sur l'exercice.
- Le compte financier conduit à des variations négatives du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie. La variation négative du fonds de roulement de -13 000 € est liée à la diminution de la CAF du même montant. La trésorerie est en légère diminution à hauteur de 12 000 €. Néanmoins les niveaux restent très confortables puisque le fonds de roulement s'élève à 238 000 € et la trésorerie à 229 000€.

Kristell Dicharry, la commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Elle fait une observation en attirant l'attention sur les conséquences sur les comptes de l'exercice 2020 d'une comptabilisation à tort de conventions au titre de 2019, qui avait fait l'objet d'une réserve dans le rapport sur les comptes de l'exercice précédent. Cette réserve est levée et il est possible aujourd'hui d'affirmer que les comptes reflètent complètement la réalité des conventions telles qu'elles ont été présentées. Sur la justification des appréciations, pas d'observation particulière. Sur la partie vérification spécifique, pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Guy Gardarein propose d'affecter le résultat de 13 008,20 € en réserve.

Prises de parole :

Jana Kandler informe qu'en raison de l'absence de dialogue social sur les emplois, elle s'abstiendra sur les 3 budgets.

Yannis Barba regrette que la commission finance n'ait pas pu avoir lieu avant le conseil d'administration, et par conséquent que les élus n'aient pas pu avoir plus d'explications que ce qui a été présenté et un dialogue plus approfondi sur les budgets. Il indique qu'il ne votera pas contre le budget, mais s'abstiendra puisqu'il considère qu'il faudrait plus de temps et plus d'échanges pour pouvoir voter en connaissance de cause.

Guy Gardarein explique que les comptes financiers ont été finalisés très tardivement, ce qui n'a pas permis de faire une commission finances distincte par rapport au pré-CA durant lequel le sujet a été évoqué. Il précise qu'une commission finances est prévue le 2 avril. Elle n'aura pas vocation à faire une étude plus approfondie des éléments financiers qui sont présentés en CA, mais peut-être de travailler sur la politique de l'établissement, tant en matière d'emploi qu'en matière financière, et de recueillir les attentes de manière à pouvoir dimensionner une commission qui corresponde aux besoins.

Christine Heuzé indique en tant qu'élue des AITOS de Rennes, elle s'abstiendra. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une opposition aux partenariats professionnels qui sont absolument essentiels pour les écoles, mais que les modes de financement par les fondations font craindre que la tutelle recule et ne donne plus autant de financements. Or, les fondations ne peuvent pas financer toutes les activités (exemple : certains diplômes, domaines de recherche). Le soutien de l'Etat reste donc essentiel pour l'enseignement supérieur agronomique.

Jérôme Coppalle répond qu'à sa connaissance, la tutelle ne retire pas de moyens en raison de partenariats. La fondation a la possibilité de préserver l'indépendance de l'établissement tout en demandant des partenariats.

Sandrine Lagarrigue signale qu'une réflexion est actuellement en cours au sein du conseil de gestion côté AgroCampus Ouest sur la fusion des 2 fondations et les perspectives pour l'an prochain, en sachant que les deux fondations fonctionnent sur 2 modèles économiques très différents. Les fonds supplémentaires qui sont apportés viennent en complément avec la tutelle, mais ne sont pas négligeables et représentent un levier qu'il faut prendre en compte.

Michel PENET considère en tant qu'ancien président de SupAgro Fondation qu'une totale transparence est faite sur les budgets pour ce qui concerne Montpellier SupAgro qui ont été examinés en détail, bien que les réflexions soient légitimes. Le but est de construire un modèle-cible qui reprenne le meilleur des deux modèles actuels. Il est un peu tôt pour avoir une opinion sur ce que sera la fondation unique de l'Institut Agro au 1er janvier 2022, et les administrateurs auront l'occasion de rediscuter sur le sujet.

Délibération : Les montants figurant dans la délibération relative au compte financier du budget annexe de la fondation Agrocampus Ouest et l'affectation du résultat sont approuvés à la majorité avec 22 voix pour et 5 abstentions.

4.1.2 SupAgro Fondation : compte financier, rapport du commissaire aux comptes et affectation du résultat

Christophe Roullé présente les comptes :

- Le budget 2020 de la fondation présente un solde budgétaire déficitaire de -37 640 €, en amélioration par rapport au prévisionnel qui était de -68 000 €. Les dépenses budgétaires de la fondation relèvent à la fois de l'enveloppe personnels et fonctionnement, elles s'élèvent à 658 000€. Elles sont réalisées à hauteur de 70 % soit 99 % pour les dépenses de personnels et 61% pour les dépenses de fonctionnement. Les recettes budgétaires s'élèvent à 620 000 € et sont réalisées à hauteur de 71 %. Le compte de résultat 2020 se caractérise par une augmentation quasiment identique des charges et des produits. Le total des produits de l'exercice 2020 se monte à 1 169 000 € contre 720 000 € en 2019, soit une augmentation substantielle de 449 000€. L'augmentation est principalement technique : elle est liée au nouveau traitement comptable des fonds dédiés, et à la modification du schéma de neutralisation des produits non consommés sur projet. Si l'on exclut cette régularisation

technique, la montant des produits est quasiment identique à celui de l'année précédente à 719 000€. Les charges sont de 1 134 000 € contre 694 000 € en 2019. Elles sont aussi retraitées au même titre que les produits et apparaissent alors à 683 000 €, soit une baisse de 11000€ par rapport à 2019. Cela s'explique par une diminution des charges de fonctionnement de la fondation à hauteur de 2 millions d'euros, et des dépenses sur projet à hauteur de 8 millions d'euros. Tous ces éléments conduisent à un résultat patrimonial positif de 35 244 €, les produits étant supérieurs aux charges. La capacité d'autofinancement s'élève à 47 000 €. Elle est en hausse de 14 000 € en raison de l'augmentation du résultat.

- Le compte financier conduit à une augmentation du fonds de roulement passant de 191 000 € à 243 000 € soit une augmentation de 51 000 €. Cette augmentation est liée à celle du résultat et de la CAF. Une diminution du besoin en fonds de roulement est observée, ainsi qu'une faible diminution de la trésorerie qui passe de 1 013 000 € à 975 000 €. Les niveaux finaux, que ce soit le fonds de roulement ou la trésorerie, restent très confortables. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir s'agissant des finances de la fondation de Montpellier SupAgro.

Didier Redon, commissaire aux comptes du cabinet KPMG rappelle que l'exercice a été marqué par l'application pour la première fois du règlement comptable 2018-06. Il a eu pour conséquence de traiter un certain nombre de dépenses fléchées en dotant des comptes de provisions de « fonds dédiés », et non en réduisant des produits par le mécanisme des produits constatés d'avance comme antérieurement. Cela explique la variation des charges et produits du compte de résultat. Il s'agit d'un traitement qui vise à améliorer la lecture des sommes affectées à la fondation dans le cadre d'actions fléchées et permettre un suivi plus précis que par le passé.

Il confirme que les comptes pour la fondation de Montpellier SupAgro sont réguliers et sincères. Il s'agit d'une certification pure et simple. Il n'a pas d'observation à apporter à ces comptes et n'a pas non plus d'éléments à signaler au regard des vérifications spécifiques ni dans le cadre des justifications d'appréciation. Il souligne la situation financière très saine de cette fondation à la clôture des comptes au 31 décembre 2020.

Guy Gardarein propose d'affecter le résultat de 35 244 € en réserve.

Délibération : Les montants figurant dans la délibération relative au compte financier du budget annexe de Sup Agro Fondation et l'affectation du résultat proposée sont approuvés à la majorité avec 24 voix pour et 3 abstentions.

4.1.3 Compte financier 2020 de l'Institut Agro et affectation du résultat

Cédric Valora et Gaëlle Malecot-Tamborini, les secrétaires généraux des écoles internes, présentent les faits marquants de l'exercice 2020 pour le budget principal de l'Institut Agro :

- Le contexte de la crise sanitaire a eu de fortes conséquences sur le budget avec à la fois l'arrêt d'activité lors du premier confinement, puis des dépenses nouvelles, assez significatives pour ajuster les conditions de travail des agents ainsi que les conditions d'accueil des étudiants. Ces dépenses fléchées dès le printemps se traduisent en termes d'autorisations d'engagement à 227 000 € pour Montpellier, 206 000 € pour Rennes, et 205 000 € de crédits de dépenses pour Montpellier, 199 000 € pour Rennes. Les ordres de grandeur sont assez similaires. La subvention exceptionnelle versée par le ministère de 292 000 € pour la mise en place d'équipements liés aux enseignements hybrides a bien aidé l'établissement.
- Par ailleurs, certains marchés ont pris du retard dans leur lancement et ont dû être décalés à l'année 2021, tout comme certaines opérations d'investissement puisque les entreprises n'étaient pas en mesure d'intervenir sur site. (A Montpellier SupAgro, cela concerne les marchés sur la climatisation, les espaces verts et la toiture, pour plus d'un million d'euros).
- Un fort retard a été constaté dans la consommation des crédits de paiement liés aux travaux importants qui sont menés sur le campus rennais et sont loin d'être terminés car les entreprises n'étaient plus à même de fournir le travail dans les délais affichés. Ce retard se résorbe progressivement.
- Un plan de continuité d'activité a quand même été mis en place dans les écoles.

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

- Le taux d'exécution est assez bas car certaines opérations n'ont pas pu être reprogrammées en raison de l'absence de budget rectificatif. Des opérations significatives ont tout de même été réalisées, notamment dans le domaine partenarial.
- A Montpellier SupAgro : lancement de projets sur des appels d'offres dans le cadre de MUSE (agro FabLab, le réaménagement des locaux en cours pour mieux prendre en compte les nouvelles modalités d'enseignement), augmentation des effectifs d'apprentis, obtention de nouveaux projets de mobilité européens avec des partenaires (Japon, Thaïlande, Albanie), acquisition d'équipements pour les enseignements hybrides...
- A AgroCampus Ouest : 3 projets européens acceptés, augmentation considérable du nombre de conventions de recherche (mais celles de formation ont fortement diminué parce que la crise a contrarié les activités de formation continue), opération de travaux « Rénovation du cœur de campus Rennes », programme d'investissements sur fonds propres soutenu (matériels informatiques et scientifiques, mobilier, renouvellement du parc de véhicules) ...

Christophe Roullé présente le compte de résultat de l'exercice 2020 (il renvoie pour rappel, à l'annexe de l'agent comptable qui détaille l'ensemble des éléments) :

- Le compte de résultat consolidé s'élève à 754 000 € et celui du budget principal s'élève à 732 000€.
- Le résultat est excédentaire à hauteur de 731 527 €, contre 1 475 000 € en 2019. Cette diminution de 743 000 € s'explique par la baisse conjuguée des charges de fonctionnement (de 12,82%) et des produits de fonctionnement (de plus de 14 %). Les produits ont plus diminué que les charges, d'où cet écart entre les résultats de 2019 et de 2020.
- Le budget principal de l'Institut agro, hors fondations, présente pour 2020 une capacité d'autofinancement de 3 802 000€. Elle est restée stable entre 2019 et 2020. Cette capacité d'autofinancement est composée du résultat de 732 000 € et de la charge nette d'amortissement, la différence entre les dotations et les reprises. Cet amortissement a comblé le résultat moindre pour retrouver une capacité quasiment identique à 2019.
- Consolidés, le fonds de roulement s'élève à 17 406 000 € et la trésorerie à 22 742 000€. Hors fondations, le montant du fonds de roulement a augmenté pour s'établir à 16 925 000 €. Plusieurs constats sont faits : diminution de l'actif net immobilisé, augmentation du résultat, diminution des capitaux et réserves.
- Les immobilisations sur l'exercice s'élèvent à 76,8 millions, soit une diminution de l'actif immobilisé par rapport à fin 2019 (plus d'amortissements que d'acquisitions).
- Les créances s'élèvent à 4 838 000 €, elles sont composées des stocks à hauteur de 500 000 € et des autres créances à hauteur de 4 319 000 €. Elles sont en augmentation de 6,76 % sur l'exercice. Sur le passif, capital et réserves s'élèvent à 93 millions.
- Les dettes s'élèvent à 9 931 000 € et sont en forte augmentation.
- Le besoin en fonds de roulement (différence entre les dettes et les créances) est négatif, il constitue donc une source de financement pour l'établissement. Il s'élève à - 4 613 000€.
- La trésorerie sur le budget principal s'élève à 21 538 000 €. Elle était de 16 537 000 € au 31 décembre 2019. Elle est donc en forte augmentation de 5 millions.

En conclusion, l'Institut présente des ratios et agrégats comptables de qualité qui ne posent pas d'inquiétude sur la situation financière à court terme.

Guy Gardarein présente les résultats budgétaires :

- S'agissant des emplois, le plafond d'emploi est fixé à 174 ETPT. Le nombre d'emplois sous-plafond est relativement stable, avec encore une marge. Les emplois hors-plafond connaissent une progression depuis 2019 qui traduit le dynamisme des écoles (98,85 ETPT votés au BI 2021 et une prévision de 81,50 alors que les années antérieures, le plafond était inférieur à 80). Les emplois rémunérés par l'établissement sont stables (246 contre 249 en 2019, prévision entre 250 et 266 pour 2021). Ceux rémunérés par le ministère le sont également, avec un plafond qui monte à 583 au BI 2021. Au total, 813,38 d'ETPT ont été mobilisés sur l'année 2020.
- Les taux de réalisation sont de 73 % pour les autorisations d'engagements et 67 % pour les crédits de paiement, en conséquence de la crise sanitaire. Les enveloppes de personnels sont maintenues et ont été assez épargnées, ainsi que celui des recettes globalisées car beaucoup de financeurs sont des entités publiques. Le taux d'exécution des recettes est supérieur à celui des dépenses, ce qui permet d'améliorer nettement le solde budgétaire qui monte à 3,6 millions.

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

- En ce qui concerne les dépenses par destination, beaucoup de corrections ont été apportées à l'affectation d'enveloppes par souci de convergence entre les deux écoles qui n'avaient pas les mêmes manières de comptabiliser, ce qui fait que les résultats et leur interprétation sont un peu faussés. De surcroît, il faut souligner notamment que la masse salariale n'est pas répertoriée, ni certains frais qui sont portés sur la gouvernance et les fonctions support alors qu'ils peuvent concerner les cœurs de métier que sont la recherche et la formation.
- L'équilibre financier (calculé à partir du solde budgétaire et des opérations de trésorerie) s'élève à 4,9 millions. Il va se répartir entre un abondement de la trésorerie fléchée à hauteur de 1 million, et de la trésorerie non fléchée à hauteur de 3,8 millions.
- Concernant la soutenabilité budgétaire, les restes à payer sont conséquents (près de 13 millions d'euros). 80% sont liés à des marchés, et pour moitié à des dépenses d'investissement, ce qui explique un délai d'exécution plus long puisque ce sont souvent des opérations pluriannuelles. Ces montants nécessiteront un point de surveillance pour s'assurer qu'ils restent stables ou qu'ils régressent.
- La trésorerie mobilisable est de 6 millions d'euros, ce qui est relativement confortable. Elle a été calculée de manière indirecte en soustrayant la trésorerie gagée (opérations fléchées, restes à payer sur les opérations pluriannuelles non fléchées et les dépenses courantes).

Il est proposé d'affecter le résultat de 731 000 € en réserve.

Prises de parole :

Laure Vidal-Beaudet explique que si les élus ne remettent pas en cause le travail fourni par les personnes en charge du budget, ils regrettent l'absence d'une présentation plus détaillée dans le cadre de la commission finances. Ils considèrent que les grandes masses de chiffres présentées ne permettent pas une bonne compréhension. C'est pourquoi une partie des élus s'abstiendra.

Jana Kandler fait remarquer qu'il aurait été bien de faire apparaître le budget propre intégré des écoles. Elle s'interroge sur la pertinence du BR recommandé par le contrôleur budgétaire après le compte financier, et la date de réalisation de ce BR. Elle demande également à quoi correspondent les 4 ETP indiqués pour les emplois au niveau central de l'Institut Agro en 2021.

Guy Gardarein répond que les 4 emplois correspondent aux postes d'agent comptable, de directrice générale, de secrétaire général et un poste supplémentaire ouvert par le ministère pour permettre la construction de l'établissement. Le total est passé de 1,3 en 2020 à 4 en 2021, mais il n'y a eu aucune modification ni prélèvement sur les enveloppes des écoles.

Des éléments sur les BPI sont présents dans la note et l'annexe du comptable. En effet, il peut être intéressant d'avoir une analyse transversale des BPI en commission finance au-delà simplement du compte financier.

La tutelle avait émis le même souhait que le contrôleur budgétaire régional d'avoir un BR en cours d'année, l'objectif fixé est celui d'un BR en juin.

Laure Coudret-Laut salue le travail remarquable présenté par les équipes (parfois pas complètes) et la grande efficacité des services supports dans le contexte Covid difficile, l'effort de pédagogie exceptionnel.

Dominique Chargé et Jérôme Coppalle s'associent à ces remerciements.

Délibération : Les montants figurant dans la délibération relative au compte financier du budget principal de l'établissement et l'affectation du résultat proposée sont approuvés à la majorité avec 19 voix pour et 8 abstentions.

4.2 Autorisation de céder deux parcelles propriétés de l'Institut Agro

Gaëlle Malecot-Tamborini explique que le site de Beg-Meil est composé de plusieurs parcelles et d'un bâtiment pour une surface totale de 1600 m². Cette surface est composée de deux entités qui ont été rétrocédées à France Domaine par une décision ministérielle du 4 juillet 2019 et par délibération du conseil d'administration d'AgroCampus Ouest le 30 novembre 2018. La parcelle CA 108 de 1 212 m²

fera l'objet prochainement d'une vente à l'attention de la commune de Fouesnant. Il s'agit ici de se prononcer sur la vente des deux autres parcelles (CA 386 de 18 m² et CA 387 de 3 m²) qui sont toujours la propriété d'AgroCampus Ouest et auront également vocation à être vendues à la commune de Fouesnant. La démarche initiée il y a quelques années consiste à ne plus occuper le site de Beg-Meil et donc à le vendre, en envisageant de poursuivre les activités dans des contextes géographiques ou dans des périmètres différents. C'est en construction en lien avec les équipes actuellement.

Prises de parole :

Christine Heuzé rappelle qu'en 2006, il y avait une quarantaine d'agents majoritairement fonctionnaires alors qu'il ne reste aujourd'hui que 14 agents, pour la plupart contractuels. Dans quelques mois, les bâtiments qui accueillent vont devoir être vidés. Elle dénonce le fait que depuis 2006, les postes et finances aient été siphonnés. Mais les élus se sont mobilisés pour défendre leurs collègues et missions. En effet, pour le volet aquacole, la localisation de Beg-Meil se justifie non seulement par le contact avec les professionnels de la mer, mais surtout parce que le bâtiment dispose d'une prise d'eau de mer. C'est une installation qui est rare et précieuse et la vente des bâtiments représente une ressource perdue pour l'établissement, et le ministère.

Quant à l'équipe qui a contribué à enseigner et produire autrement sur les transitions agroécologiques notamment par l'appui à l'enseignement technique, elle a été atomisée alors que l'Institut Agro se crée en rapprochant les établissements du supérieur et l'enseignement technique. AgroCampus Ouest se retrouve démunie pour contribuer parce que ses équipes ont été laminées progressivement ces 15 dernières années.

Elle demande qu'une attention particulière soit portée à ces collègues et à leurs missions.

Maxime Lebasacle demande qui a estimé le prix des terrains, et si les produits de la vente seront affectés au budget général de l'Institut Agro ou fléchés sur celui d'AgroCampus Ouest.

Armelle Carnet-Lebeurrer rassure qu'une attention particulière est portée à l'accompagnement individuel des collègues en lien avec la fermeture du site de Beg-Meil sur les deux activités, que ce soit pour des plans de formation, des dispositifs d'emploi au niveau des collectivités territoriales ou d'autres structures dans le Finistère. Une réflexion est menée sur la stratégie de l'établissement et particulièrement sa contribution au dispositif national d'appui (DNA) relancé maintenant depuis 18 mois avec les comités de direction d'établissements. Elle souligne que Gaëlle Malecot-Tamborini et elle-même sont régulièrement présentes sur le site afin d'accompagner concrètement les collègues.

Gaëlle Malecot-Tamborini précise que la répartition des prix de la vente s'est faite entre le ministère au travers de l'école, et France Domaine selon les principes en vigueur, au regard d'une estimation assez précise par les acteurs concernés pour les petites parcelles, la vente de la villa Parker qui a eu lieu il y a quelques mois et celle du site global qui est en cours. Une négociation sur la rétrocession doit pouvoir avoir lieu avec le ministère maintenant. Une partie des crédits pourrait revenir à l'Institut pour répondre à la réalisation de projets de construction en lien avec la DGER.

Guy Gardarein indique que le ministère a confirmé que l'établissement aurait 10% de la part revenant au ministère, c'est-à-dire 10 % de 50 %. Normalement il n'y a pas de recette qui soit affectée à un BPI : Les BPI sont faits par les écoles librement et chacun utilise sa part en fonction de ses besoins, les actions sont validées par les deux écoles. Il faudra inscrire les produits de cette vente au niveau du BR. Mais quoi qu'il en soit, la somme sera bien au bénéfice d'AgroCampus Ouest.

Jérôme Coppalle tient à rappeler, contre toute confusion, que Beg-Meil est un bien domanial, propriété de l'État. Seule une petite bande de quelques mètres carrés est propriété de l'établissement, enclavée dans le bien domanial. L'avis du conseil d'administration est sollicité pour vendre cette petite bande de faible valeur parce que les deux ventes se feront en même temps. La vente a été estimée par France domaine en lien avec les notaires. C'est un bien de l'État, vendu par l'Etat et donc la recette lui revient. Comme tout ce que vend l'Etat, 50 % ira au remboursement de la dette, et l'autre moitié servira au financement de biens immobiliers. Le ministère s'est engagé à financer avec 10 % de ces 50 % des constructions et investissements sur des biens immobiliers de l'État, mais qui sont affectés à l'Institut Agro. Il tient à préciser que Beg-Meil est vendu à une collectivité et reste donc dans le secteur public.

Délibération : La directrice générale est autorisée à signer tout acte relatif à la conclusion de la vente des parcelles CA 386 et CA 387 pour un montant de 1 000 € avec 26 voix pour et 1 abstention.

4.3 Désignation des membres de la section disciplinaire des enseignants-chercheurs

Catherine Prevel explique qu'il s'agit de valider les membres désignés par les élus entre eux. Elle rappelle que la section disciplinaire de l'établissement est une émanation des élus du conseil d'administration qui doivent désigner des représentants : 6 professeurs, 4 maîtres de conférences et 2 représentants des personnels exerçant des fonctions d'enseignement. Pour ces derniers, il n'y a pas d'élus représentés au sein du conseil d'administration donc il sera obligé d'acter que la section disciplinaire est incomplète. Pour les deux autres collèges, la délibération indique les personnes qui ont été désignées. Le conseil d'administration doit entériner cette composition.

Délibération : La désignation des membres proposés pour la section disciplinaire des enseignants chercheurs est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour.

4.4 Ressources humaines

4.4.1 Fonctions ouvrant à la prime pour charges administratives

Carole Sinfort cite les 6 fonctions à Montpellier SupAgro qui donnent droit à une PCA : la direction déléguée aux formations et à la politique scientifique, la direction d'un département de l'Institut, la direction d'une UMR, la direction adjointe d'une UMR et les directions d'école doctorale (avec une distinction à partir du seuil de 100 doctorants).

Cette année, il est demandé une modification pour la direction de l'école doctorale GAIA afin prendre en compte l'engagement de l'université de Montpellier de contribuer à hauteur de 5000 € à cette PCA, donc une partie sera convertie en décharge de services. Au final, la prime touchée par les professeurs concernés sera de 6 102 €, c'est-à-dire exactement la même somme que pour un chef de département.

Armelle Carnet-Lebeurier propose pour AgroCampus Ouest de reconduire le dispositif de l'an passé, dans l'attente de la convergence vers des critères identiques d'attribution pour les 2 écoles. Actuellement, un peu plus de missions sont éligibles à cette prime à AgroCampus Ouest. Le montant touché par les enseignants chercheurs qui en font la demande est proportionnel au nombre de responsabilités qu'ils assument. L'enveloppe globale est calculée à la suite de l'analyse de toutes les demandes par la commission PCA de l'établissement. Il n'y a pas de montant a priori, les montants sont fixés a posteriori au regard des demandes effectuées chaque année.

Prises de parole :

Jana Kandler remarque que sur la délibération le montant de l'heure TD est de 40,91 € alors qu'il lui semble que c'est 41,41 €. Elle demande par ailleurs l'impact sur l'enveloppe de cette nouveauté pour la direction de l'école doctorale, et s'il est prévu quelque chose pour la fonction de directeur d'école si c'est un enseignant chercheur.

Carole Sinfort répond que l'enveloppe globale est très variable d'une année sur l'autre. La PCA ne peut pas être touchée par des enseignants qui touchent la PEDR. En fonction des personnes qui acceptent des responsabilités administratives donnant lieu à PCA et si elles bénéficient de la PEDR ou pas, l'enveloppe peut être plus ou moins conséquente.

Cédric Valora confirme qu'il y a un lien entre le montant de la subvention versée par le ministère et ensuite l'enveloppe de la PCA qui est ajustée en fonction de qui la reçoit.

Armelle Carnet-Lebeurier explique qu'après réflexion, dans la mesure où les directions des écoles internes doivent faire l'objet d'un statut d'emploi, cette mission n'a pas été retenue dans les critères d'attribution de la PCA pour les professeurs qui exerceraient éventuellement ces fonctions.

Guy Gardarein ajoute qu'il faudra peut-être dans la phase transitoire revenir devant le conseil d'administration pour faire une proposition à ce sujet.

Helene Guido Halphen signale qu'il y aurait apparemment beaucoup de retard dans le paiement de certaines primes et qu'il semble important que ce soit régularisé le plus rapidement possible pour l'attractivité des postes.

Anne Barbier-Mairot répond que ces primes sont rémunérées et payées par le ministère en charge de l'agriculture, et qu'il a informé qu'elles avaient été mises en paye.

Délibération : Les fonctions et les critères ouvrant droit à la prime pour charge administrative dans chacune des écoles sont approuvés à la majorité avec 24 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

4.4.2 Adhésion aux prestations sociales interministérielles des personnels contractuels

Guy Gardarein rappelle que jusqu'à présent seuls les titulaires pouvaient bénéficier des prestations sociales qui étaient offertes par le ministère. Un système interministériel permet d'étendre cette offre également aux contractuels, à l'exclusion de la prestation des SRIAS (sections régionales). Le coût pour l'établissement serait de 15 282 €. Il faut adhérer au printemps pour une application au 1er janvier 2022. Le CT du 19 février a donné un avis favorable à l'unanimité. C'est une première étape avant une généralisation à tous les agents. L'établissement a l'ambition de recueillir les possibilités offertes en matière de prestations sociales par les différents systèmes, qu'ils soient ministériels, interministériels ou même locaux, et également de conduire une enquête d'ici la fin d'année pour connaître les besoins des agents de manière à y apporter une réponse adaptée.

Christine Heuzé se réjouit de cette avancée qui était attendue depuis longtemps.

Délibération : L'adhésion au système de prestations sociales interministérielles au bénéfice des agents contractuels de l'établissement, pour les prestations arrêtées par la directrice générale, est approuvée à l'unanimité avec 25 votes pour.

4.5 Modification de la composition du conseil de gestion de SupAgro Fondation

Catherine Prével explique que, compte tenu de la charge que représente la participation et préparation des instances, il est demandé à ce que Christèle Cornier se substitue à Elisabeth Bozsonyik en tant que représentante des AITOS au conseil de gestion de SupAgro Fondation.

Il n'y a pas d'opposition à procéder au vote sur cette délibération envoyée tardivement.

Délibération : La désignation de Christèle Cornier à la place d'Elisabeth Bozsonyik en tant que membre du conseil de gestion de la fondation est approuvée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5. Formation et recherche

5.1 Actualisation du dispositif de bourse aux étudiants

Aurélié Chassagne présente le dispositif actuel.

Les écoles soutiennent les étudiants par plusieurs biais : aides sociales, aides pour leur permettre de partir à l'étranger en mobilité académique ou dans le cadre de stages. Les annexes de la délibération récapitulent les différentes catégories d'aides financières et leurs caractéristiques. Les financeurs sont en général extérieurs (ministère, régions, Europe). Les étudiants peuvent bénéficier d'aides sociales ponctuelles ou annuelles.

Montpellier SupAgro a mis en place un dispositif particulier, la « bourse Agrodyssée » en raison de son public avec un taux important d'étudiants étrangers (notamment des pays du Sud), et elle prend en charge une partie de leurs droits d'inscription. La fondation aide à la fois par un fonds d'action sociale

issue de dons, du programme solidarité diversité et également de bourses internationales d'excellence qui permettent la mobilité entrante d'étudiants étrangers. Dans le cadre du legs du domaine du Chapitre, une bourse de 5000€ est répartie chaque année sous forme d'aide sociale à des étudiants en difficulté financière. D'autres partenaires interviennent aussi, comme la chaire Unesco « alimentation du monde » qui aide pour des bourses prenant en charge une partie des droits d'inscription d'un des masters spécialisés sur l'alimentation durable, et le consortium européen EMAVE porteur de la formation du Master Vinifera qui octroie des financements pour les étudiants qui choisissent cette formation.

Christèle Cornier remarque que les bourses de la chaire Unesco devraient figurer sur la même ligne que les autres gérées par la Fondation.

Sandrine Lagarrigue informe que des bourses ont aussi été mises en place à AgroCampus Ouest par le biais de la Fondation : 8 bourses étaient financées pour des stages à l'étranger dans le cadre d'une chaire partenariale future d'élevage, mais cela s'est interrompu avec la crise sanitaire.

Délibération : Les dispositifs de bourse en place dans les deux écoles internes, listés dans les tableaux annexés, sont approuvés à l'unanimité avec 27 voix pour.

5.2 Adaptations du règlement des études 2020-2021 dans le contexte de la Covid-19

Bruno GADOUD explique qu'il s'agit d'adapter en cours d'année universitaire le règlement des études et des examens des écoles internes de l'Institut Agro. En effet, à la suite au confinement intervenu à l'automne, la commission du titre d'ingénieur a encouragé les écoles à faire preuve de souplesse dans le règlement des études et dans l'attribution des diplômes, par des amendements qui doivent être validés. Les éléments proposés reprennent ceux du premier confinement de l'année universitaire précédente 2019-2020. Ils portent sur la suppression de l'obligation de mobilité internationale comme étant clause suspensive pour l'obtention du diplôme, sur la possibilité d'aménager la nature et la durée des stages en milieu professionnel et enfin, l'étude des situations individuelles des étudiants. Les écoles internes ont traduit cela dans des termes comparables dans le cadre de leur propre règlement des études. Les CEVE et CE des écoles internes ont validé ces propositions préalablement.

Délibération : Les modifications des règlements des études sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour.

5.3 Demande de prolongation de l'Éméritat de Jean-Luc REGNARD

Carole Sinfort présente la demande de prolongation : Jean-Luc Regnard est en situation d'éméritat depuis deux ans et sollicite un renouvellement pour une troisième année (le maximum autorisé). Cet éméritat est positif pour le département, avec plusieurs actions déjà été finalisées et certaines transférées à des agents de l'école. La demande a déjà été examinée par la commission des enseignants de Montpellier le 11 février qui a voté pour à l'unanimité, et a été soumise à consultation électronique du CE et du CS de l'Institut qui l'ont aussi approuvée à l'unanimité en formation réduite aux enseignants-chercheurs.

Délibération : La demande de prolongation pour un an supplémentaire de l'éméritat de M. Jean-Luc Régnard est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

5.4 Demande de délégation d'Olivier GODINOT

Dominique VOLLET présente la demande de délégation. Il précise qu'Olivier Godinot est maître de conférences en agronomie dans le département SVAH en sciences du végétal pour l'agriculture et l'horticulture et dans l'UMR SAS (Sol Agro et hydrosystème Spatialisation).

Le projet de délégation d'un an à l'université de Colombie-Britannique a été initialement déposé pour 2020-2021, et a été reporté en 2021-2022 pour cause de crise sanitaire.

La demande est déjà passée dans les instances internes d'AgroCampus Ouest, notamment le conseil scientifique et le conseil des enseignants.

Délibération : Cette délibération est restreinte aux enseignants-chercheurs. La mise en délégation de Monsieur Olivier GODINOT, maître de conférences du département SVAH d'AGROCAMPUS OUEST, à compter du 1er septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2022, auprès de l'Université de Colombie-Britannique (UBC), est approuvée à l'unanimité avec 8 voix pour.

6. Point d'information

6.1 Contrats et conventions signés par l'administratrice provisoire ou par délégation depuis le Conseil d'administration du 19 juin 2020

Guy Gardarein renvoie à la liste avec plusieurs centaines de conventions, transmise pour avis parce que c'est une obligation.

7. Questions diverses

Catherine Prevel informe que beaucoup des éléments demandés dans les questions diverses envoyées par Jana Kandler trouvent une réponse dans la note.

Jana Kandler souhaite en complément des précisions plus concrètes sur :

- la discussion concernant la structuration des fonctions transverses qui doit faire partie des chantiers, pour les élus ou autres personnels qui voudraient participer à cette discussion ;
- l'analyse pour le positionnement politique de site, qu'il faudrait peut-être voir en AG (avec des éléments précis car c'est un engagement à long terme) ;
- et les impacts de l'intégration d'AgroSup Dijon.

Catherine Prevel répond que pour MUSE, il y a un calendrier d'examen. Une AG sera peut-être ajoutée au rétro-planning. Elle rappelle que le prochain CA sera consacré au projet stratégique de l'Institut Agro. Le sujet de l'I-SITE fera aussi l'objet d'échange à cette occasion.

Dominique Chargé indique que pour AgroSup Dijon, un point particulier sera fait car cela ne peut pas ne pas faire partie du projet stratégique. Il propose que des questions précises soient remontées pour qu'elles soient traitées le 28 mai.

Hélène Guido-Halphen se félicite de l'espace d'échange stratégique au sein du conseil d'administration fixé le 28 mai. Cela lui paraît vraiment important. C'est le conseil clé où il lui semble que les personnes qualifiées doivent avoir un rôle particulier à jouer. L'intégration d'AgroSup Dijon fait partie des sujets qu'elle aimerait regarder un peu plus sur le fond.

CONSEIL D'ADMINISTRATION FEUILLE D'EMARGEMENT LUNDI 15 MARS - VISIO

MEMBRES DE DROIT			
	Présence	Pouvoir	Signature
Mme Jérôme COPPALLE Sous-directeur de l'enseignement et de la recherche	présent		
Mme Yvan LAGADEUC conseiller scientifique et pédagogique - DGESIP	excusé	A D Chargé	
Mr Philippe MAUGUIN PDG - INRAE	excusé	A J Coppalle	
Mr Philippe AUGE Président de l'Université Montpellier	excusé	A D Chargé	
Mr David ALIS Président de l'Université Rennes 1	excusé	A L Coudret-Laut	
Mme Hélène GUIDO-HALPHEN Présidente du conseil d'école interne AGROCAMPUS OUEST	présente		
Mr Michel PENET Président du conseil d'école interne Montpellier SupAgro	présent		
Mr Jean-Marie BARILLERE Président de l'Union des maisons de Champagne	excusé	A M Penet	
Mme Corinne BITAUD Directrice de l'Institut technique de l'horticulture	présente		
Mr Dominique CHARGE Président de la Coopération agricole	présent		
Mr Thierry COTILLARD Président-directeur-général d'Intermarché	excusé		
Mme Laure COUDRET-LAUT Directrice d'Erasmus+	présente		
Mme Isabelle PLASSAIS Présidente de l'Association des directeurs d'EPL ; Directrice de l'EPLFPA de Marmilhat	présente		
Mr Mohammed SADIKI Président du Conseil d'Administration du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes	excusé		

l'institut Agro

agriculture • alimentation • environnement

Mr Sébastien WINDSOR Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture	excusé		
Mme Bettina LAVILLE Présidente du Comité 21, Conseillère d'Etat honoraire	Jusqu'à 16h00	A H Guido-Halphen	
MEMBRES ELUS			
Représentant des professeurs et personnels assimilés			
Mr François HUSSON	présent		
Mme Sandrine LAGARRIGUE	présente		
Mme Marie-Stéphane TIXIER	présente		
Mme Sylvie AVALLONE	présente		
Représentants des maîtres de conférences et assimilés			
Mme Anne LAPERCHE	présente		
Mme Laure VIDAL BEAUDET	présente		
Mme Leïla TEMRI	présente		
Mme Maëva SUBILEAU	présente		
Représentants des personnels IATOS			
Mme Christine HEUZE	présente		
Mr Pierre SANTAGOSTINI	présent		
Mme Jana KANDLER	présente		
Mme Christele CORNIER	présente		
Représentant des étudiants			
Mr Yannis BARBA	présent		
Mr Maxime LEBASCLE	présent		
Mme Charlotte PLUTA-GILLET	présente		
Mr Ahmed Lamine LO	excusé	A C Pluta-Gillet	